AUTO ECOLE ICI C'EST PERMIS 2 avenue lelievre 93600 aulnay sous bois

Tél : 01 48 68 22 19

Courriel : allili.fariz@gmail.com Numéro de Siret : 901 722 728 000 10 Numéro d'activité : 11930981093 Numéro TVA intra : FR 89 901722728

APE/NAF : 8553Z

Nº Agrément : E 22 093 0019 0

LES PARCOURS DE LA FORMATION AM

Mon parcours de formation Permis AM.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger	
Ages	14 ANS			
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues	
Définition	L1e	L2e	LGe	
Vitesse	≤ 45 km/h			
Cylindrée ou puissance	50 cm3 ou 4 kW			
Poids à vide	- Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger			

LA FORMATION DE 8 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION						
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu			
Séquence l	2 Heures	■ Formation pratique hors circulation	 Equipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles. Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. Maîtrise technique du véhicule hors circulation. 			
Séquences 2 et 4	4 heures	■ Formation pratique en circulation	 Utilité et respect de la règle. prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers. Facteurs et prise de conscience des risques. 			

PARCOURS12

Mise à jour 02/05/2024

Séquence 3	2 Heures	■ sensibilisation aux risques	 Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquent ces véhicules. Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage). Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation. 		
Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.					

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.